Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Barreau d'Avignon : 30 ans au service du droit de l'enfance et de l'adolescence



SOS avocats d'enfants et le Barreau d'Avignon organisent une journée interprofessionnelle à l'occasion du 30e anniversaire de cette association d'intérêt général destinée faire entendre la parole des enfants et des adolescents.

L'association SOS Avocats d'enfants du barreau d'Avignon organise, au palais de justice, le 5 novembre, une journée interprofessionnelle sur le thème '30 ans d'engagements pour les enfants'. Plus de 100 personnes dont des magistrats, des professionnels issus des métiers de l'enfance et des médiateurs se sont déjà inscrits.

« La Journée interprofessionnelle a pour objectif de dépasser l'entre-soi, de permettre un échange et une réflexions pour tendre vers une harmonisation des pratiques, explique Maître Anne-Séverine Gaudet, avocate et présidente de SOS Avocats d'enfants du Barreau d'Avignon. Nous recevons 400 enfants par an en assistance éducative ou en séparation des parents devant le juge des affaires familiales. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

« Nous recevons 400 enfants par an. »

Maître Anne-Séverine Gaudet, présidente de SOS Avocats d'enfants du Barreau d'Avignon

A l'occasion de cet anniversaire, le programme (voir détail sur le visuel ci-dessous), plusieurs rendez-vous sont prévus. La matinée sera notamment consacrée à 'L'évolution de l'intervention des avocats d'enfants' ainsi que 'Les droits patrimoniaux des enfants'. Dans l'après-midi les thèmes abordés seront 'L'entretien avec les enfants en bas âge' et 'Les outils d'hier, d'aujourd'hui et de demain (génogramme, PPE, IA…)'.

« Nous souhaitons de véritables échanges pluridisciplinaires pour donner à cette journée une vraie coloration interprofessionnelle », précise la présidente de SOS Avocats d'enfants.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Crédit : Association SOS Avocats d'enfants du Barreau d'Avignon

Informer et prendre soin des mineurs

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

L'Association Sos avocats d'enfants est une Association à but non lucratif, reconnue d'intérêt général, créée il y a 30 ans au sein du Barreau d'Avignon composée d'une équipe d'avocats ayant au minimum 5 ans d'exercice professionnel et suivant une formation spécifique relative aux droits des enfants.

Elle pour mission d'informer les mineurs (- de 18 ans) sur leurs droits. Elle les reçoit également pour les entendre confidentiellement dans leurs plaintes et leurs revendications. Son ADN ? Ecoute, aide, accès au conseil et défense des enfants et des adolescents pour faire entendre leur parole dans les procès les concernant : en matière familiale (divorce, garde d'enfants, droit de visite, séparation, adoption, filiation…), en matière de protection de l'enfant devant le Juge des enfants (mesure d'assistance éducative et de placement).

Pour cela, SOS Avocats d'enfants assure notamment la promotion de la formation d'avocats au conseil et à la défense de la jeunesse ainsi que recherche sur les droits de la jeunesse et la réflexion collective sur sa défense. Elle propose aussi des actions d'information et d'écoute dans les établissements scolaires et municipaux, sur demande des élèves ou des enseignants ainsi que des journées d'actions, notamment lors de la journée internationale des droits de l'enfant qui se tiendra le 20 novembre.

Des permanences gratuites pour les mineurs
Si un mineur souhaite être assisté dans une procédure le concernant, l'association tient des permanences gratuites sans rendez-vous : Tous les mercredis au Palais de justice d'Avignon de 14h30 à 16h30 (renseignements 04 90 86 22 39 ou 04 32 74 00 29- 2, Boulevard Limbert à Avignon). Un mercredi par mois à Pertuis (sur rendez-vous au 04 90 79 50 40), à Cavaillon (sur rendez-vous au 04 90 78 02 00) et à Vedène (renseignements 04 90 23 43 75).

Inguimbertine : le Barreau de Carpentras ne manque pas d'éloquence

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Le barreau des avocats de Carpentras propose ce mardi 6 octobre sa première 'Nuit de l'éloquence'. Cette soirée est co-organisée par la structure de coaching oratoire Prends la Parole ainsi que le collectif Paillette, la gazette de Carpentras.
Elle se déroulera dans la bibliothèque du musée de l'Inguimbertine dans le cadre de la Nuit du Droit, manifestation nationale créée en 2017 à l'initiative du Conseil constitutionnel afin de mieux faire connaître le droit, ses institutions, ses métiers et ses principes.
« Le but de cette soirée est de permettre à des personnes qui ne sont pas avocats de pouvoir faire preuve d'éloquence », explique Maître Lionel Fouquet, le bâtonnier de l'Ordre des avocats de Carpentras depuis le début de l'année.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Un plaidoyer pour la Provence

Près d'une dizaine amoureux de leur région bien plus qu'experts du prétoire monteront donc sur scène en binômes pour défendre un sujet tiré au sort quelques jours avant l'événement dont le thème imposé est 'Provençal un jour, Provençal toujours !'. Auparavant, chacun aura été accompagné dans sa préparation par Eve Souris, fondatrice en 2020 de Prends la Parole. Et elle sait de quoi elle parle puisque cette avocate pendant 17 ans aux barreaux d'Avignon et de Carpentras, spécialisée en droit pénal et droit de la famille, a remporté l'édition 2005 des rencontres de l'éloquence organisées depuis 22 ans maintenant par les voisins de l'ordre des avocats de la cité des papes.

Travail de la voix, du rythme, de la posture ainsi que de la construction de l'argumentaire, accompagnement collectif, accompagnement individuel… Eve Souris pourra ainsi donner de nombreux conseils aux candidats qui auront fort à faire. En effet, voici quelques sujets possibles pour donner le ton de cette soirée : Est-il trop tôt pour dire qu'il est trop tard ? La comédie française fait-elle toujours rire ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Les Égyptiens doivent-ils mettre à jour leur profil ?

Ni vainqueur, ni vaincu
Par ailleurs, la soirée assume une non-compétition totale. « Elle ne désigne ni vainqueur ni vaincu, expliquent les organisateurs de la soirée. Seule la langue française, vivante et défendue avec passion, en sortira grandie, aux côtés d'une Provence choyée par chaque prise de parole. Un 'très haut comité de la critique bienveillante' adressera à chaque candidat un compliment et quelques remarques.

À l'issue des joutes oratoires, un moment de convivialité réunira candidats, organisateurs et public autour d'une dégustation des vins du Domaine de Boissan, de l'huile d'olive du Domaine du Vallon en Provence ou bien encore de Confiserie du Mont-Ventoux notamment.

L.G.

'La Nuit de l'éloquence'. Mardi 6 octobre 2026. 19h30 à 22h. Grand Hall de la Bibliothèque-Musée Inguimbertine. Ancien Hôtel-Dieu. 180, place Aristide Briand. Carpentras.
Entrée libre, réservation obligatoire (places limitées) via le QR code ci-dessous.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Plaider-coupable criminel : les avocats de Carpentras dénoncent « une justice malade »



Suite à l'adoption par le Sénat, ce mardi 14 avril, de la réforme de la justice criminelle, approuvant notamment un dispositif de plaider-coupable censé accélérer le traitement des dossiers, le Barreau de Carpentras a adressé une lettre ouverte à l'attention des justiciables.

Depuis plusieurs semaines, les avocats du Barreau de Carpentras se sont joints au mouvement de grève national qui vise à protester contre le projet de plaider-coupable criminel. Le Sénat ayant adopté le texte qui instaure cette nouvelle procédure de plaider-coupable ce mardi 14 avril, le Barreau de Carpentras a souhaité par la suite adresser une lettre ouverte à l'attention des justiciables.

« Ce projet de loi part d'un constat simple : les dossiers criminels s'accumulent et les moyens mis à disposition de la Justice ne parviennent pas à juguler le flux. Pour y parvenir, l'idée est de traiter ces dossiers de façon plus simple et plus expéditive, c'est à dire sans débat. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Le Barreau de Carpentras dément le fait que ce mouvement ait été lancé dans le but de protéger les intérêts des avocats. « Ce que nous dénonçons, c'est de traiter le problème non pas par ses causes, mais par ses conséquences. En d'autres termes : plutôt que de doter la justice des moyens dont elle a réellement besoin, on veut réduire les exigences du service public pour faire en sorte de traiter moins bien mais plus vite. »

Quelle conséquences sur les justiciables ?

L'institution dénonce une situation préoccupante pour le Tribunal Judiciaire de Carpentras. « Depuis plusieurs années, la juridiction est confrontée à un manque chronique d'effectifs, en particulier au sein des services du greffe. Cette situation, loin de s'améliorer, s'est aujourd'hui considérablement aggravée et affecte de manière directe le fonctionnement de la justice.

Concrètement, le service civil du greffe fonctionne actuellement avec la moitié de ses effectifs. Les conséquences sont lourdes et visibles : des audiences sont annulées, les décisions de justice reportées, les erreurs s'accumulent à cause de la fatigue ou de la précipitation, et de nombreux dossiers connaissent des retards importants.

Certains services sont particulièrement touchés, comme la commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) le service des tutelles ou du juge de l'exécution.

Faute de personnel, le Tribunal se trouve contraint de faire des choix et de prioriser ses actions.

Nous mesurons pleinement les conséquences que ces dysfonctionnements peuvent avoir pour vous : incompréhension face aux délais, sentiment d'abandon, difficultés pratiques et parfois financières. »

Le Barreau de Carpentras aux côtés des justiciables

Ainsi, dans le but de ne pas aggraver davantage la situation, le Barreau de Carpentras a fait le choix de ne pas recourir à la grève. « En revanche, nous avons décidé d'alerter solennellement les pouvoirs publics sur la gravité de la situation, afin que des mesures urgentes soient prises pour permettre au Tribunal judiciaire de retrouver un fonctionnement normal.

Cette lettre s'inscrit dans cette démarche de transparence et de responsabilité.

Nous tenions à vous assurer de l'engagement total des avocats du Barreau de Carpentras à vos côtés. Nous continuerons, avec détermination, à défendre vos droits et à vous accompagner dans vos démarches, malgré un contexte devenu particulièrement difficile.

Nous espérons sincèrement que des solutions rapides pourront être apportées, afin de garantir à chacun un accès effectif à une justice digne de ce nom.

Mais à tout le moins, soyez assurés que la justice rapide, celle qui se fait au détriment de vos droits, n'est pas la solution à l'exigence d'une Justice sereine. Et que les avocats du Barreau de Carpentras n'y

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

renonceront pas ! »

Le projet de loi sur la justice criminelle et le respect des victimes étend notamment la procédure de plaider coupable, aujourd'hui limitée à certains délits et à plusieurs crimes, dans le but simplifier les procédures et faciliter le jugement pour désengorger les juridictions criminelles.

Un nouveau plafond pour les frais bancaires lors d'une succession



Lors de la clôture du compte d'un défunt, une banque peut vous réclamer des frais pour les différentes démarches à accomplir (inventaire des fonds, établissement d'échanges avec le notaire, etc.). Le montant

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

de ces frais est encadré par la loi depuis l'an dernier. Le 1er janvier, un nouveau plafond a été fixé pour ces frais bancaires de succession.

Depuis le 13 novembre 2025, un plafond est établi concernant les frais qu'une banque peut vous réclamer lors de la clôture du compte d'un défunt. Les frais sont plafonnés, depuis lors, à 1% du montant total des soldes des comptes et de la valorisation des produits d'épargne du défunt. Jusqu'alors, ces frais ne pouvaient pas excéder 850€.

Depuis le 1er janvier 2026, le montant de ces frais de clôture de compte ne peut en outre pas excéder 857€, quoi qu'il en soit (contre 850 €, entre le 13 novembre et le 31 décembre 2025).

Ce montant est revalorisé chaque année en fonction de l'inflation constatée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), à savoir « la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les douze derniers indices mensuels de ces prix publiés par l'Insee l'avant-dernier mois qui précède la date de revalorisation ».

Les frais bancaires de succession sont totalement supprimés :
lorsque les comptes et produits d'épargne en question étaient détenus par une personne mineure ;
lorsque le solde total des comptes et produits d'épargne du défunt est inférieur à 5 965 € (ce montant, révisé tous les ans en fonction de l'inflation, était fixé à 5 910 € jusqu'au 31 décembre 2025) ;
lorsque les héritiers présentent à la banque un acte de notoriété ou une attestation signée par l'ensemble d'entre eux, et que les opérations liées à la succession ne témoignent pas d'une complexité manifeste.

Les banques facturent, sous la dénomination « frais bancaires de succession », les diverses démarches qu'elles doivent effectuer lors du décès d'un de leurs clients : entre autres, un inventaire des fonds, le transfert de l'argent aux héritiers et l'établissement d'échanges avec le notaire.

Le Barreau d'Avignon puissance 10

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Dix nouveaux avocats viennent de rejoindre le Barreau d'Avignon. Ces derniers ont prêté serments lors d'une audience officielle qui s'est tenue en décembre à la Cour d'appel de Nîmes.

« Quelle émotion et quelle fierté aujourd'hui, en cette fin de mandat de Bâtonnier, d'avoir assisté à la prestation de serment de dix nouveaux avocats rejoignant le Barreau d'Avignon. Ce moment fort marque le début d'un beau parcours fait d'engagement, de rigueur et d'humanité, témoignait lors de cette prestation de serment Maître Philippe Cano qui, depuis, a cédé son bâtonnat à Maître Anne-Cécile Dubois.

Les nouveaux avocats intégrants le Barreau de la cité des papes sont : Maître Agnès Bettinelli, Maître Marie Bonnaure, Maître Andrea Intini, Maître Candice Laurent, Maître Julie Lengrand, Maître Shaden Medioun, Maître Thomas Novara, Maître Jérémi Prat, Maître Alessia Roumier ainsi que Maître Coralie Roux.

« Avant l'audience, le Premier Président a tenu à rassembler ces jeunes consœurs et confrères dans la bibliothèque de la Cour, pour leur rappeler combien la notion d'exigence reste fondamentale dans notre profession — exigence envers soi-même, envers les autres, et envers la justice, rappelle Maître Cano. Au cours de l'audience, l'importance du serment professionnel a été au centre des échanges ; ce serment qui nous lie à nos valeurs profondes : dignité, conscience, indépendance, probité et humanité. Des mots qui résonnent comme un engagement de chaque instant. »

Ecrit par le 2 novembre 2026

Maitre Anne-Cécile Dubois élue bâtonnier au Barreau d'Avignon

Au 1er janvier 2026, le Barreau d'Avignon regroupait 326 avocats en exercice auprès du tribunal de grande instance de la cité des papes. Ces professionnels du droit répondent à l'ensemble des questions et problèmes de droit des particuliers, des chefs d'entreprises, des entreprises, tant pour les secteurs privés que publics.

Le barreau est dirigé par un bâtonnier (élu pour 2 ans) et un Conseil de l'Ordre intégrant aussi les avocats honoraires. Cet Ordre des avocats a une mission d'ordre public et concoure au service public de la justice. Il veille notamment à tout mettre en œuvre pour offrir aux justiciables tous les services utiles visant à lui faciliter l'accès au droit et à la Justice.

Droit : une nuit avec les avocats d'Avignon et de Carpentras

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Ce jeudi 2 octobre, la Nuit du Droit fait son retour. Une conférence sera organisée par le Tribunal judiciaire, le Barreau d'Avignon et Avignon Université. De son côté, le Barreau de Carpentras proposera des consultations gratuites.

Chaque année, la Nuit du Droit, créée en 2017, se tient au début du mois d'octobre. Cet événement culturel a pour objectif de sensibiliser le public à l'importance du droit dans la société et dans leur vie au travers de diverses manifestations en lien avec le droit et de la justice. C'est donc l'occasion pour le public d'en apprendre davantage sur le droit, ses principes, ses institutions et ses métiers.

En 2024, 220 manifestations se sont déroulées dans 150 villes. Chaque Nuit du Droit est un véritable succès, les organisateurs et le public affichent un intérêt croissant pour les diverses manifestations proposées autour de cet événement.

À Avignon

Une fois de plus, Avignon Université participe à cet événement et organise, avec le Tribunal judiciaire et le Barreau d'Avignon, une conférence sur le thème 'La liberté d'expression dans tous ses états ; Liberté

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

de parole dans l'enceinte judiciaire et liberté académique' de 18h30 à 20h30. L'entrée est libre pour les étudiants du campus Hannah Arendt (intramuros). Toute personne extérieure à l'université souhaitant participer peut s'inscrire par mail à l'adresse conf-droit@univ-avignon.fr

À Carpentras

Le Barreau de Carpentras participe lui aussi à la Nuit du Droit et organise des consultations gratuites avec des avocats de 17h à 20h. L'occasion de bénéficier de conseils sans frais lors d'une session d'une vingtaine de minutes. Ces consultations se font sur rendez-vous.



Cheval Passion : le barreau d'Avignon fait sa rentrée au grand galop

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Pour la troisième année consécutive, le Barreau d'Avignon sera présent au salon Cheval Passion qui se déroule du 15 au 19 janvier prochains au parc des expositions d'Avignon. A cette occasion, un stand proposera aux personnes qui le souhaitent des consultations gratuites en toute confidentialité, avec des avocats locaux du Barreau rompus en droit équin, en droit rural, mais aussi d'autres domaines juridiques afin d'obtenir des premiers renseignements utiles.

« Nous aurons notamment cette année la participation d'une avocate, membre de SOS Avocats d'Enfants, souligne Maître Philippe Cano, bâtonnier du Barreau de la cité des papes depuis un peu plus d'un an.

Durant toute la durée de l'événement les avocats volontaires locaux se relaieront ainsi pour assurer ces consultations gratuites au sein du stand n°12 situé dans le Hall C. Pour rappel, l'équitation est la troisième activité sportive en France après le football et le tennis. On dénombre également 39 000 chevaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

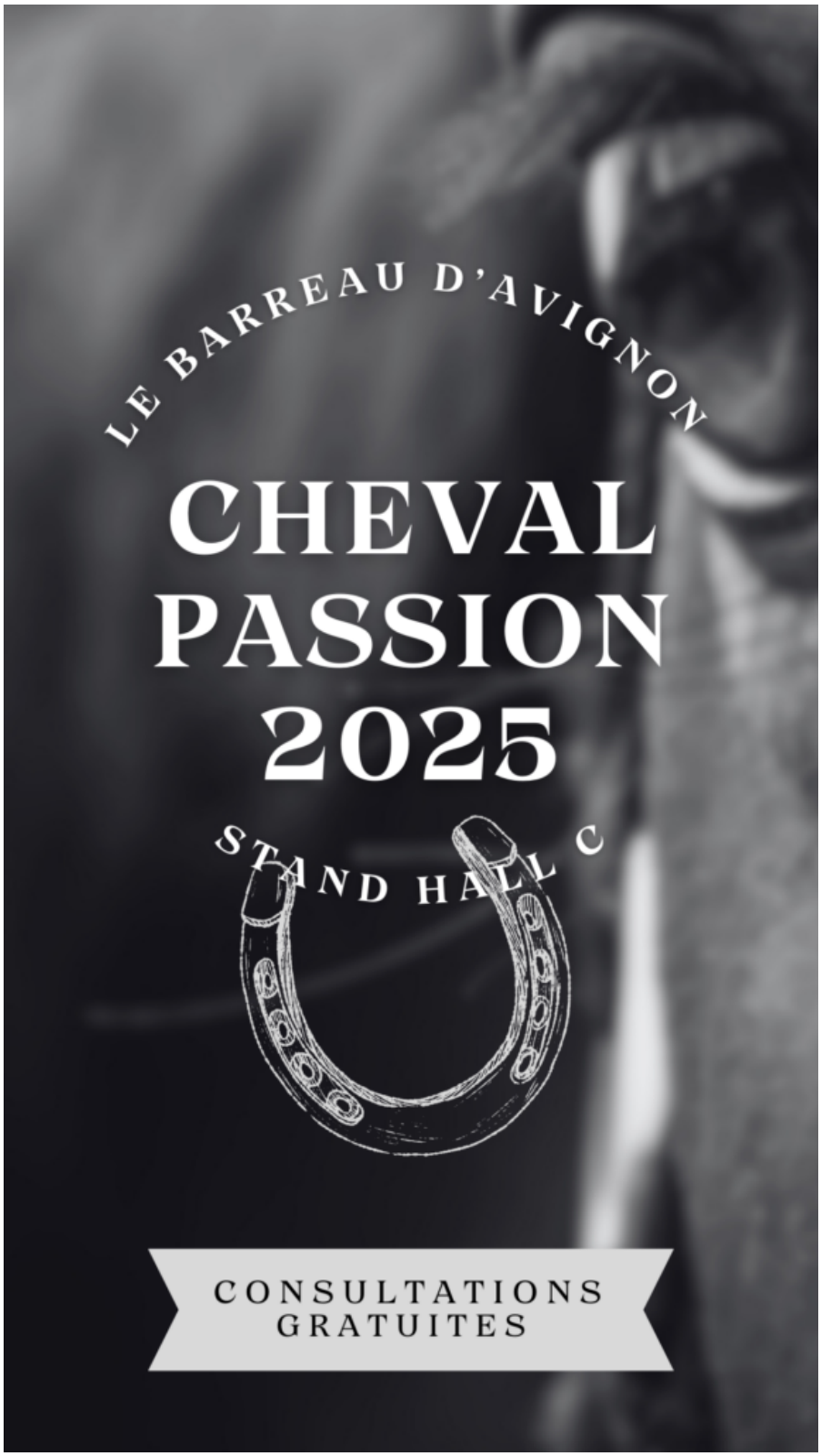
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

« Pour magnifier notre participation cette année 2025, des avocates, qui sont aussi d'excellentes cavalières, déambuleront à cheval dans le Parc des Expositions, avec les couleurs du Barreau d'Avignon », complètent l'équipe organisatrice du barreau d'Avignon ainsi que celle du pôle Cheval passion constituée des Bâtonnier Philippe Cano et Jean-Maxime Courbet ainsi que de Maîtres Charlotte Trens-Delarue, Ludivine Raz, Cécile Biscaïno, Anaïs Eraud, Christophe Huguenin-Virchaux, Carole Rostagni, Guilaine Michel et Alice Garaix, juriste chez Kelten avocats.

L.G.

Stand du Barreau des avocats d'Avignon. Consultations gratuites. Du mercredi 15 au dimanche 19 janvier 2025. Stand n°12. Hall C. Parc des expositions. Avignon.

39e édition de « Cheval Passion » qui ne cesse de se réinventer

Les mois de mai et juin accueillent les Journées nationales de l'accès au droit en Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



La 7e édition des Journées nationales de l'accès au droit en Vaucluse aura lieu sur plusieurs dates comprises entre le mercredi 15 mai et le vendredi 21 juin. Ces journées seront rythmées par des expositions, des pièces de théâtre, des projections, de journées portes ouvertes, ou encore des débats dans divers lieux du département.

Les journées de l'accès au droit en Vaucluse, organisées par le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Vaucluse (CDAD 84) seront cette année placée sous le signe de l'ambition. Cet événement se veut un rendez-vous incontournable pour donner vie au dynamisme des point-justice du département.

L'objectif est de faire connaître aux citoyens l'accès au droit et ses acteurs majeurs, tels que les conseils départementaux de l'accès au droit, ainsi que de mettre en lumière le travail quotidien de tous ces intervenants qu'ils soient des associations, des professionnels du droit ou administrations.

Le programme

– Mercredi 15 mai : vernissage de l'exposition 'Les symboles de la justice revisités par les enfants d'Art et Vie au tribunal judiciaire de Carpentras (25 Place Charles de Gaulle) à 15h.
– Mardi 21 et Jeudi 23 mai : journées portes ouvertes pour huit classes de collégiens du Point-Justice du Pontet (1 Avenue Pasteur) de 9h10 à 11h50 et de 14h10 à 16h45.
– Mercredi 22 mai : journée portes ouvertes de la Maison de Justice et du Droit d'Avignon (1 Avenue Richelieu) avec des permanences d'un avocat généraliste, d'un avocat spécialisé en droit du travail et d'un notaire de 14h à 17h.
– Jeudi 23 mai : 2e édition du Festival du film judiciaire au cinéma Le Luberon à Pertuis (31 Rue Giraud) sur les dangers des réseaux sociaux avec diffusion de 6 court-métrages (*Bras droit*, *Harcèlement scolaire*,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Stigmates, *Harcèlement Intra Extra*, *Spot Harcèlement Prévention* et *Pris dans la toile*) et une séance publique d'*Un Monde* de Maura Wandel à 19h (entrée gratuite sur réservation au 04 90 79 50 40).
– Vendredi 24 mai : journée portes ouvertes du Point-Justice de Carpentras (35 Rue du Collège). Un procès fictif sera jouée par une classe de 4e du collège Malraux de Mazan au tribunal judiciaire de Carpentras (25 Place Charles de Gaulle).
– Vendredi 24 mai : journée portes ouvertes du Point-Justice de Cavaillon (445 Avenue Raoul Follereau) de 9h à 12h et de 14h à 16h.
-Vendredi 24 mai : la Maison de Justice et du Droit d'Avignon interviendra auprès d'une classe de 4e du Collège Viala.
– Lundi 27 mai : rencontres des élus et visites des Points-Justice de Sault (186 rue des Péquélets, Quartier Mougne), Bédoin (301 Avenue Barral des Baux) et Malaucène (Mairie, Cours des Isnards)
– Jeudi 6 juin : signature de la convention Point-Justice entre le Conseil départemental d'accès au droit et la commune de Vaison-la-Romaine.
– Mardi 11 juin : conférence-débat sur le thème 'Déconstruire les violences conjugales pour la conjointe, l'enfant et l'auteur' de 13h30 à 16h, suivie de la pièce de théâtre Les maux bleus à Vedène.
– Jeudi 13 juin : intervention auprès du jeune public suivie de la projection d'un film à la médiathèque de Malaucène.
– Vendredi 21 juin : pièce de théâtre L'enfant Sauvage à Sorgues.

Barreau d'Avignon : Philippe Cano succède à Jean-Maxime Courbet

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Maître Philippe Cano est le nouveau bâtonnier du barreau d'Avignon. Il succède à Maître Jean-Maxime Courbet à la tête des avocats de la cité des papes lors d'une cérémonie ayant réunie près de 300 personnes dans la salle des fêtes de la mairie d'Avignon.

Après deux ans de mandature, Maître Jean-Maxime Courbet cède sa place à la tête du barreau d'Avignon à Maître Philippe Cano. Si jusqu'alors cette passation était symbolique, Jean-Maxime Courbet a fait confectionner un véritable bâton afin de véritablement matérialiser cette transmission à la tête de ce barreau regroupant 330 avocats ainsi qu'une trentaine d'avocats honoraires.
« Le Barreau d'Avignon n'a pas de rentrée solennelle, explique Jean-Maxime Courbet. Cela me paraissait regrettable. J'ai donc imaginé pouvoir organiser en quelque sorte cette cérémonie de sortie. Il fallait cependant trouver une occasion, un prétexte. J'ai immédiatement pensé à ce que d'autres barreaux organisaient : la cérémonie de passation du bâton. Mais de bâton, jusqu'à mon élection, nous n'en n'avions pas. J'ai donc eu le privilège de pouvoir en faire réaliser un par un de mes amis artisan menuisier, et de pouvoir l'offrir à notre Ordre. »

> **« Nous avons ce rôle, tout aussi, fondamental de conseil auprès des différents acteurs qui composent notre territoire. »**
>
> ***Maître Jean-Maxime Courbet***

S'ouvrir au plus grand nombre
Une cérémonie qui, pour l'occasion est sortie du cadre habituel du palais de justice pour rejoindre la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

grande salle des fêtes de la mairie d'Avignon pour s'ouvrir au plus grand nombre.
« Nous avons donc considéré qu'il fallait ouvrir cette cérémonie afin de pouvoir évoquer, à l'heure du bilan, les multiples facettes du rôle de l'Avocat et plus particulièrement des avocats du Barreau d'Avignon, poursuit l'ancien bâtonnier désormais. Nous avons voulu sortir du palais, de la maison qui est la nôtre pour rappeler la diversité de nos actions ainsi que le rôle majeur que nous jouons au plan naturellement juridique, mais aussi économique, institutionnel et humain. Si notre ADN premier est la défense, nous avons aussi ce rôle, tout aussi, fondamental de conseil auprès des différents acteurs qui composent notre territoire. »
« C'est avec émotion que je reçois ce bâton à la forte puissance symbolique, ce par un acte que nous avons tous deux voulu ritualiser, en public, et même hors de l'enceinte du Palais de Justice -choix qui a paru étrange pour certains », a expliqué pour sa part Philippe Cano.

Un acteur majeur du quotidien
Rappelant « la qualité des relations » qu'il avait pu « instaurer et entretenir » avec la madame la Procureure durant son mandat ainsi que les « liens étroits qui unissent notre université et l'Ordre des avocats d'Avignon, Jean-Maxime Courbet a également tenu à souligner les compétences spécifiques de ses confrères dans de nombreux domaines. Comme dans l'agriculture et le Droit rural, la culture et des arts vivants lors d'un colloque Droit et théâtre durant le festival ou bien encore en Droit équins à l'occasion de la première participation du Barreau à Cheval passion…
« Le Barreau d'Avignon est un acteur majeur au quotidien, au travers des actions menées avec le Centre Départemental d'Accès au Droit avec des consultations gratuites données sur l'ensemble du territoire du ressort du Barreau d'Avignon de Pertuis en passant par Cavaillon, Sorgues et Le Pontet pour ne citer qu'elles. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Maître Jean-maxime Courbet (à gauche au pupitre) et Maître Philippe Cano, nouveau bâtonnier, lors de la passation de pouvoir à la tête du barreau d'Avignon.

Santé de fer et don d'ubiquité

Revenant sur l'accompagnement dont Philippe Cano a bénéficié de la part de Jean-Maxime Courbet, le nouveau bâtonnier a insisté : « Tu m'as notamment appris qu'un Bâtonnier doit à la fois disposer du don d'ubiquité, d'une santé de fer, d'un calme olympien, d'une propension naturelle à savoir tout faire, d'une diplomatie sans faille : qualités dont tu as su parfaitement faire preuve, sans jactance, sans te mettre en avant. »

Et maître Cano de poursuivre « Un Bâtonnier doit certes prendre la responsabilité de donner le cap, de fixer un objectif, de défendre et porter la voix de son Ordre, et même d'arbitrer, voire de trancher des situations problématiques, parfois dans la solitude de décisions dures à prendre ; mais solitude ne doit pas rimer avec isolement, et je compte bien imaginer avec mon Conseil de l'Ordre, avec nos associations, et toutes nos bonnes volontés confraternelles, maintes possibilités pour rendre notre Barreau plus participatif, voire 'co-constructif' des actions importantes que je souhaite mener pour mes confrères, et nécessairement avec mes confrères. »

Un barreau impliqué et combatif

« Au-delà, le devoir d'un Bâtonnier est de rappeler publiquement, d'où cette cérémonie *ubi et orbi*, que les Avocats restent les seuls professionnels qui en tous domaines, de manière confidentielle, sécurisée, et en étant assurés pour cela, rendent le droit plus accessible pour tous, et peuvent encore porter les actions les plus appropriées pour que ces droits soient effectifs, devant toutes les institutions, les administrations, toutes les autorités, judiciaires ou non, nationales et européennes – voire internationales

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

si nécessaires, précise Philippe Cano. »
« Rappelons-nous à ce titre que notre Barreau, comme tant d'autres, a lutté pour préserver nos valeurs fondamentales, a su manifester pour préserver un accès à l'aide juridictionnelle, voire même un accès à des juridictions fortes et indépendantes, parfois aux côtés, récemment, de magistrats, et encore de greffiers – et que cela ne doit pas être oublié. »

Lutter contre les 'braconniers' du Droit
Insistant sur l'importance d'un état de droit et d'une justice indépendance de tous intérêts purement économique Maître Cano assure que « jamais vous ne verrez les dirigeants des plateformes numériques, voire d'autres professions, réglementées ou pas d'ailleurs, défendre physiquement, une justice de qualité, une justice pour tous, une justice libre de toutes pressions, et surtout indépendante. Avec la gravité qui s'impose, n'éludons pas le danger que représentent ce que nous nommons tous les braconniers du droit, tous ceux agissant ici, ou ailleurs, des annonceurs sur le bon coin aux 'legaltechs' et autres 'world companies' ; et qui n'ont pour seul objectif, que de s'accaparer ce qui pour eux, n'est qu'un 'pan lucratif de l'activité économique'. »

> **« Avec la gravité qui s'impose, n'éludons pas le danger que représentent les braconniers du droit, des annonceurs sur le bon coin aux *legaltechs* et autres *world companies*. »**
>
> ***Maître Philippe Cano***

Une mise en garde appuyée également par Jean-Maxime Courbet : « On nous parle en effet de l'IA comme s'il s'agissait à la fois d'une nouveauté et d'une 'fin ultime'. Ce qui doit, en réalité, nous inquiéter ce n'est pas l'IA en elle-même, elle reste un outil. Ce qui doit nous inquiéter, c'est ce que nous allons en faire, ce que nous allons en laisser faire, notamment en termes d'autonomie dont certains rêvent de pouvoir la doter. Ce qui doit nous inquiéter, c'est une nouvelle fois l'illusion dont certains cherchent à l'affubler, celle d'un savoir universel et absolu, ceux qui cherchent à nous faire croire que si l'erreur est humaine, elle ne saurait être informatique, électronique. Le véritable risque, me semble-t-il, est là. Pour autant, les avocats eux aussi sont là et je reste convaincu que le développement de l'IA sera également source de développement de droits comme l'ont été finalement toutes les avancées techniques et technologiques. Très vite le droit va retrouver toute la place qui est la sienne : droit à la révision de l'analyse par l'IA, droit à la confrontation des résultats entre IA concurrentes, droit à la mise à jour de celles-ci, responsabilité pour avoir trop utilisé l'IA ou pour ne pas l'avoir utilisée, pour avoir aveuglément cru en la réponse donnée sans la vérifier ou que sais-je encore, l'imagination des avocats est sans limite. »

Des avocats facteurs majeurs de la paix sociale
« Les Avocats vauclusiens, acteurs de proximité, experts dans toutes les matières juridiques, constituent au quotidien, des facteurs majeurs de paix sociale, ce d'autant plus qu'ils agissent tout autant au sein des Palais de Justice, que partout au dehors, conclut le nouveau bâtonnier Cano. Ce sont pour ces raisons,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

que la profession d'Avocat communique actuellement, pour faire comprendre à tous les publics, que la justice n'est pas seulement judiciaire ; qu'elle ne doit plus, dans le sens commun, être résumée au jugement, à ce qui tranche, qui ne satisfait qu'une partie, voire aucune parfois. Mon projet donc, c'est mon barreau, mon territoire, nos activités en commun à développer, le tout pour améliorer le 'vouloir vivre collectif', qui reste à mes yeux le seul dessein qui mérite d'être poursuivi, qui que nous soyons, d'où que nous venions, quelles que soient nos convictions, lorsque nous avons la charge d'être investis de mandats représentatifs. »